



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

-----  
**COMMUNE URBAINE AMBOHIMAHASOA**  
**PERSONNE RESPONSABLE EN MARCHE PUBLIC**

## Avis de Consultation Ouverte

**N° 01/2025/CU/AMB/MP**

1. Le **COMMUNE URBAINE AMBOHIMAHASOA** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **FOURNITURE DES DIVERS ARTICLES DE DECORATION ET MATERIELS D'ECLAIRAGE POUR LA CELEBRATION DES FETES ET CEREMONIES OFFICIELLES DE LA COMMUNE URBAINE AMBOHIMAHASOA** ".

Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **BUREAU DE LA COMMUNE URBAINE AMBOHIMAHASOA**

Rue : **RN7**

Etage / Numero de Bureau : **BUREAU DE LA COMMUNE URBAINE AMBOHIMAHASOA PORTE 4**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré **BUREAU DE LA COMMUNE URBAINE AMBOHIMAHASOA PORTE 4** et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **BUREAU DE LA COMMUNE URBAINE AMBOHIMAHASOA PORTE 4** au plus tard le **08/09/2025 à 8 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à ..... Le 29/08/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics